

<https://47.snuipp.fr/Mickey-et-le-harcelement>



# Mickey et le harcèlement

- École - Harcèlement à l'École -

Date de mise en ligne : mercredi 4 novembre 2015

Dernière mise à jour : 4 novembre 2015

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

**La ministre a publié sur le site spécifique « Non au harcèlement » [1] plusieurs articles contenant tout un tas de documentations sur la question du harcèlement à l'école et sur la première journée nationale « Non au harcèlement ».**

L'intention est louable, les documents proposés sont souvent de qualité, l'onglet « Ressources » propose différents outils pédagogiques et des éclairages de fond pertinents.

Ce qui coince, c'est le clip officiel de la campagne 2015 contre le harcèlement.

Ce clip a été réalisé principalement grâce au mécénat de « The Walt Disney Company France ». Grâce au mécénat, cela signifie que cette entreprise peut mettre en avant que « *les équipes créatives de The Walt Disney Company France ont travaillé avec Mélissa Theuriau à la production et à la réalisation du spot de la campagne Non au Harcèlement* ». [2]

Nous savons tous que les « Parcs Disney » et autres productions cinématographiques de cette entreprise sont basés sur des présupposés au mieux idiots et simples, au pire manichéens et décérébrants...

Que la Ministre de l'éducation ait cru bon de déléguer à Disney le clip de la campagne contre le harcèlement pourrait aller jusqu'à faire douter des intentions louables initiales.

Que dans ce clip soient visibles une enseignante un peu sorcière, des méchants très méchants et même une gentille petite fée n'est donc pas étonnant, c'est la sauce Mickey, c'est ... consternant...

La question du harcèlement à l'école aurait mérité un tout autre vecteur de communication.

## Lire aussi :

- **Communiqué national du SNUipp-FSU :**  
[Clip de prévention du harcèlement du ministère : hors sujet !](#)

---

[1] Site Non au Harcèlement :  
<https://www.education.gouv.fr/non-a-...>

[2] Voir la page des « mécènes » sur le site du ministère :  
<https://www.education.gouv.fr/non-a-...>